



## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU JEUDI 20 MARS 2014, A 19H30**

<b>PRESIDENCE</b>	Mme Francine Defferrard, Présidente
<b>CONSEIL GENERAL</b>	46 Conseillers généraux sont présents
<b>EXCUSES</b>	Mmes Marie-Claude Guisolan Cudré-Mauroux et Anna-Sophia Delgado (arriveront en retard), Pascale Mottolini (malade) MM. Olivier Carrel (arrivera en retard), Bernard Gasser, Eric Guggiari et Salvatore Mirata
<b>CONSEIL COMMUNAL</b>	8 Conseillers communaux sont présents
<b>EXCUSE</b>	M. Benjamin Gasser (arrivera en retard)
<b>ABSENT</b>	M. Allan Alvez da Costa

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2013
2. Aménagement d'un terrain de sport synthétique au Platy
3. Etudes d'architectes et d'ingénieurs pour l'établissement du devis général de l'école du Platy
4. Modification des articles 7, 15 et 24 des statuts de Coriolis Infrastructures
5. Election d'un scrutateur PSF
6. Postulat déposé par Mme Marie-Lucie Uehlinger, (Les Verts) et M. Pierre-Yves Moret, (PCS) demandant d'étudier les possibilités de développement du logement de type coopératif à Villars-sur-Glâne (Préavis du Bureau : Postulat recevable)
7. Divers

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. Mmes et MM. les Conseillers généraux, Mme la Syndique, Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mmes et MM. les représentants de la presse, Mmes et MM. les membres du public, chères Villaroises et chers Villarois, bonsoir !

Je salue particulièrement la présence parmi nous, ce soir, de M. Tona, Syndic de Matran et de M. Dorthe, Vice-Syndic de Matran.

J'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à toutes et à tous à notre séance de ce soir. Nous sommes à la sortie de l'hiver et en guise d'introduction à notre séance, permettez-moi une citation et un proverbe de saison. La citation « La fantaisie est un perpétuel printemps » de von Schiller et le proverbe « Un mot aimable est comme un jour de printemps ».

Nous passons donc aux formalités. Je constate que la séance de ce soir a été convoquée par pli personnel du 5 mars 2014, soit dans le délai de 15 jours prévu par notre Règlement et qu'elle a donc ainsi été régulièrement convoquée.

Vu le nombre de Conseillers généraux présents, j'observe que la majorité des membres sont présents. Je déclare donc que le quorum est atteint et que nous pouvons valablement siéger.

J'invite les scrutateurs à bien vouloir me communiquer le nombre de Conseillers généraux présents ce soir.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, je vous rappelle que les débats de ce soir sont enregistrés.

Sont excusés, au niveau du Conseil général :

M. Bernard Gasser, Mme Pascale Mottolini, M. Eric Guggiari et M. Salvatore Mirata. Arriveront en retard, Mme Marie-Claude Guisolan Cudré-Mauroux, M. Olivier Carrel et Mme Anna Sophia Delgado.

Au niveau du Conseil communal, M. Benjamin Gasser arrivera avec un léger retard.

Notre ordre du jour comporte 7 points. Avez-vous des remarques à formuler à ce sujet ? Tel n'est pas le cas.

A ce stade, je vous fais part de deux communications. En raison de la démission de M. Vito Carnavale (PSF) de sa fonction de scrutateur, c'est Mme Eva Maria Genewein Depelteau (Verts) qui, ce soir en sa qualité de scrutatrice suppléante, siègera au sein du Bureau.

Deuxième communication, suite à l'adoption le 12 décembre 2013 du message relatif à « L'agrandissement de la Résidence des Martinets », le Conseil communal a décidé, à la fin janvier dernier, de constituer une Commission de bâtisse et d'y intégrer en son sein, un représentant de chaque groupe politique présent au sein du Conseil général. Je remercie le Conseil communal pour cette initiative et je souhaite d'ores et déjà plein succès à cette Commission de bâtisse. Nous passons à l'ordre du jour au point 1.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2013**

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. Vous en avez tous pris connaissance. Y a-t-il des remarques à son sujet ? Plusieurs remarques. M. Marthaler.

**M. Thomas Marthaler**, Conseiller général. Je reviens sur ce procès-verbal à la page 31 au milieu, la rédaction de mes paroles n'est pas compréhensible. En fait, où je disais il y a deux choses, premièrement la Commission financière n'a pas terminé et je laissais la parole à Monsieur Le Président pour finir et ensuite j'avais une remarque supplémentaire personnelle. Donc c'était ceci le sens de mon intervention au milieu de la page 31.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. On a pris note, M. Colombo.

**M. Giovanni-Antonio Colombo**, Conseiller général. J'ai aussi une remarque concernant mon intervention aux pages 36-37 du procès-verbal. Au fond de la page 36, à partir des deux dernières lignes « Dans ce contexte, je me demande, à titre personnel et non pas à titre de Président de la commission de fusion, quel est le sens d'une consultation de la population de Villars-sur-Glâne en 2014, alors que la commune de **Fribourg** renvoie la question jusqu'en 2021. ». Ensuite, j'ai quelques petites remarques de forme, pas de substance, pour clarifier un peu ce que j'ai dit, je peux communiquer par écrit si vous êtes d'accord ?

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. Y a-t-il d'autres remarques ? Mme Fässler.

**Mme Corinne Fässler**, Conseillère générale. A la page 38, concernant mon commentaire par rapport à la fusion, il y a une phrase qui manque quand j'ai précisé que le Conseil

général de Villars-sur-Glâne n'avait pas été enjoint par l'exécutif de Villars-sur-Glâne. Cette phrase n'a pas été écrite, je peux vous redonner ma feuille au cas où.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. Y a-t-il encore d'autres remarques ? Tel n'est pas le cas. Nous allons donc passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2013 sont priés de le manifester par main levée.

**Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité des 43 Conseillers généraux présents.**

Nous passons au point 2 de l'ordre du jour.

## **2. Message relatif à l'aménagement d'un terrain de sport synthétique au Platy**

Avant d'ouvrir le débat sur le fond, M. François Grangier m'a demandé de lui donner la parole pour une question de forme. M. Grangier vous avez la parole.

**M. François Grangier**, Conseiller général. En rapport avec l'art. 37 du règlement du Conseil général portant sur la récusation, je précise pour celles et ceux qui l'ignoraient, que je suis Président du FC Villars-sur-Glâne, club qui est bien évidemment concerné par ce message.

Notre règlement indique que si l'objet traité présente un intérêt spécial pour un membre, ce dernier doit se récuser. Toutefois, le règlement d'exécution de la loi sur les communes précise la définition de l'intérêt spécial, en particulier qu'il doit avoir un effet direct financier sur la personne.

Président de notre club de football de manière bénévole, vous imaginez bien que je n'ai rien à retirer personnellement et encore moins d'ordre financier du message qui vous est présenté ce soir et j'estime que je ne remplis pas les critères nécessaires à ma récusation. Je précise encore que je suis le seul au Conseil général membre du comité du FC Villars-sur-Glâne. Les autres conseillers généraux, ici présents ce soir, ayant un lien direct avec le club sont, si j'ose le dire et cela vous me le pardonnera, chers foteux, uniquement des membres.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. Nous ouvrons le débat et je passe la parole à la Commission financière, M. Marthaler.

**M. Thomas Marthaler**, Conseiller général. Lors de sa séance du 12 mars 2014, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal, en charge du dossier.

La Commission financière soutient le Conseil communal dans son projet de réalisation de ce terrain de sport dont l'utilité et la nécessité, notamment pendant la période hivernale, ne sont plus à démontrer.

Certes, l'investissement est conséquent, mais il a toutes les chances d'être véritablement amorti par le biais des locations très probables des clubs environnants à la recherche de telles surfaces, rares aux alentours, pour les entraînements et les matchs. Son homologation pour les matchs jusqu'en 2<sup>ème</sup> ligue en fera de toute évidence un terrain très sollicité, d'où des recettes non négligeables des locations perçues par notre commune.

De plus, la participation annoncée de la Commune de Matran, à raison de Fr. 400'000.--, promise par son Conseil communal, sous réserve de l'acceptation de son Assemblée communale, sera à déduire de l'investissement initial de Fr. 1'491'480.--, ce qui est très appréciable.

Pour toutes ces raisons, la Commission financière préavise favorablement, à l'unanimité, la demande de crédit de Fr. 1'500.000.-- et l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. La parole est au Conseil communal.

**M. Pierre-Emmanuel Carrel**, Conseiller communal. J'attends les éventuelles questions.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. La parole est au Conseil général. M. Margueron.

**M. Jean-Daniel Margueron**, Conseiller général. Dans sa séance de préparation, le PS a examiné attentivement le message relatif à l'aménagement d'un terrain de sport en gazon synthétique, situé juste en dessous du terrain principal, contrairement à ce qui figure sur l'esquisse qui nous a été remise avec le message.

A l'unanimité, les membres présents ont, malgré la dépense assez conséquente, apporté leur soutien à la réalisation de ce projet et en ont reconnu son utilité. Les avantages du point de vue sportif ne sont pas négligeables :

- possibilité d'entraînements toute l'année ;
- homologation de cette surface de jeu pour la 2<sup>ème</sup> ligue permettra de disputer des rencontres des équipes des deux FC ;
- en cas d'intempéries, le FC pourra renoncer au renvoi des matchs, ce qui est un très grand avantage, et en plus épargner l'état du terrain en gazon naturel ;
- les frais d'entretien pour ce genre de surface sont limités.

Chaque année, au début et jusqu'à la fin de l'hiver, le FC demande de pouvoir bénéficier de plages horaires dans les différentes salles de gymnastique des écoles communales. Ces dernières, déjà forts prisées, sont occupées par d'autres sociétés tout au long de l'année, et l'arrivée des équipes du FC provoque des changements de planification et chamboule les habitudes de ces sociétés. L'apport du terrain synthétique permettra de limiter tous ces changements.

Du point de vue financier, le PS relève également le retour sur investissements, de plus de Fr. 78'000.-- de recettes, et apprend avec satisfaction l'intérêt du Conseil communal de la Commune de Matran qui s'engage à verser un montant de Fr. 400'000.-- (bien entendu, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée communale). Autres avantages, la convention, qui devrait lier les deux communes, prévoit une participation aussi bien aux bénéfiques qu'aux frais d'entretien, participation proportionnelle aux frais d'investissements.

En outre, le PS relève que la répartition des tâches entre le FC et la commune est judicieuse, le FC s'occupant de la planification et la commune de la gestion financière dont l'encaissement des locations.

Le PS saisit cette occasion pour remercier le Conseil communal pour le soutien apporté aux sociétés locales ainsi que les dirigeants, membres de comité et entraîneurs pour leur engagement pour le bien commun ainsi que le travail accompli, ce travail qui peut être qualifié de travail social. Pour toutes ces raisons, le parti socialiste vous invite à soutenir pleinement ce projet.

M. Benjamin Gasser, Conseiller communal rejoint la séance à 19h40.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. Je donne la parole à M. Küttel.

**M. Dimitri Küttel**, Conseiller général. Dans sa séance préparatoire du 11 mars 2014, le groupe PDC a examiné le message relatif à l'aménagement d'un terrain de sport synthétique au Platy.

Le coût des travaux estimé à Fr. 1'500'000.-- a tout d'abord surpris certains conseillers PDC. Cependant, les explications circonstanciées de M. le Conseiller communal Pierre-Emmanuel Carrel ont convaincu le groupe de la pertinence de cet investissement.

Le groupe PDC a reconnu l'avantage d'un terrain praticable par tous les temps et sur une plus longue durée que les 5 à 6 mois actuels. Il veillera à ce que l'argument des heures de salles libérées pour les autres associations sportives soit respecté.

Le PDC de Villars-sur-Glâne est sensible au titre de club formateur du FC Villars. Dans la mesure de leurs moyens, notre commune et la région se doivent d'offrir les meilleures infrastructures possibles pour la jeunesse. En procédant à des investissements mesurés pour le centre sportif du Platy, tels que la rénovation de la salle triple, la réfection du terrain de beach-volley ou l'aménagement d'un terrain synthétique, Villars-sur-Glâne propose un cadre de qualité aux associations et à la jeunesse de la région pour la pratique de sports multiples. Ce nouveau terrain homologué permettra également de libérer les plages horaires réservées par le FC Villars sur les terrains synthétiques de St-Léonard.

Le groupe PDC prend acte de la garantie à vie des infrastructures et des frais d'entretien divisés par deux.

Enfin, le PDC salue le partenariat conclu avec la commune de Matran. Il rejoint la volonté du Conseil communal et du Conseil général de développer les collaborations avec les communes voisines.

Cependant, il est souhaitable qu'avec ce partenariat, le FC Villars dispose encore de suffisamment de plages horaires pour ses besoins à moyen et long terme ; car l'investissement restant conséquent, il est peu probable que les finances de la commune permettent l'aménagement d'un nouveau terrain dans cinq ans.

Basé sur ces considérations, le groupe PDC, à la quasi unanimité, vous invite à approuver ce message et il espère que le FC Villars disposera ainsi d'une infrastructure adaptée pour la

formation des futurs étoiles du foot.

Mme Marie-Claude Guisolan Cudré-Mauroux, Conseillère générale rejoint la séance à 19h46.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. Y-a-t'il une autre intervention ? Mme Rio de Martino.

**Mme Emmanuelle Rio de Martino**, Conseillère générale. Lors de sa séance de préparation du 12 mars dernier, le groupe des Verts a pris connaissance du message relatif à l'aménagement d'un terrain de sport synthétique au Platy.

Nous pensons que le football concerne beaucoup de monde dans notre commune et qu'il a un rôle fédérateur indéniable au sein de la population. Il est important que les footballeurs jouent dans de bonnes conditions et que le FC Villars puisse répondre favorablement aux demandes d'inscriptions des enfants. On parle beaucoup actuellement du surpoids chez les jeunes et la pratique d'un sport est l'une des réponses à ce problème. Le mot « synthétique » grince un peu à nos oreilles vertes, mais les avantages présentés nous ont convaincus. Nous souhaitons que le grillage qui entourera ce terrain soit vert pour qu'il se fonde bien dans le paysage.

Le groupe des Verts accepte donc ce message et vous invite à en faire de même.

Mme Anna Sophia Delgado, Conseillère générale rejoint la séance à 19h50.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. Y a-t-il une autre intervention ? M. Peiry.

**M. Ian Peiry**, Conseiller général. Pour des raisons de neutralité et d'absence de quelque intérêt personnel, le groupe PLR m'a désigné, à l'unanimité, pour présenter sa position quant au message qui a été soumis ce soir pour approbation.

Trêve de plaisanterie. J'ai eu la chance d'œuvrer en tant que Président du FC Villars entre 2002 et 2006. A l'époque, le club comptait déjà deux cents membres, soit cent vingt de moins qu'aujourd'hui. Il n'y avait pas d'équipes féminines, par exemple, et le nombre d'inscrits à notre école de football avait dû être limité, faute de places.

Depuis le terrain n° 4, situé entre l'étang et le terrain n° 1, dont nous parlons ce soir, ont été aplanis. Et je dis bien « aplanis ». J'insiste sur ce terme car il faut savoir qu'il ne dispose pas

d'éclairage et surtout pas de drainage. Avec la configuration qui est la sienne, avec des talus sur deux côtés et un champ en dévers sur l'autre, il est inutilisable sans sa totalité en cas de pluie ou la nuit tombée.

Tout cela pour vous dire que la construction d'un terrain synthétique à cet emplacement relève d'un réel besoin pour la commune, respectivement le FC Villars. Je joins volontairement la commune dans ce projet car, avec le projet d'école sur lequel nous allons voter ce soir, je peux imaginer qu'un certain nombre de synergies pourront être trouvées dans le futur.

Je rebondis sur les synergies : comme on peut le lire dans le message, plusieurs communes des environs ont été approchées pour ce projet. Même si l'immense majorité a préféré ne pas s'engager, il est heureux de constater que notre voisine Matran, dont je salue la présence du Syndic et du Vice-Syndic ce soir, a accepté de participer financièrement à cette aventure, sous réserve de l'approbation de son Assemblée communale ce printemps. N'en déplaise à certains, mais force est de constater qu'en ces périodes de fusionnisme aigüe, c'est peut-être vers l'ouest que notre commune devrait se tourner...

Un dernier mot au niveau des locations. L'estimation qui nous est soumise ce soir, même si cela reste évidemment une estimation, a été faite sur une base des plus prudentes. En comparaison avec les terrains de St-Léonard, seul élément de comparaison à l'heure actuelle, les tarifs présentés ce soir se situent en-dessous de ceux de la ville, respectivement de l'université. Sans compter l'élément des projecteurs, qui est facturé en sus à Fribourg en cas d'utilisation de nuit, qui n'a pas été pris en compte.

Pour toutes ces raisons précitées, et uniquement ces raisons, le groupe PLR soutient à l'unanimité et avec enthousiasme l'aménagement d'un terrain de sport synthétique au Platy et vous encourage vivement à en faire de même.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. Y a-t-il une autre intervention ? M. Studer.

**M. Vital Studer**, Conseiller général. Le PCS approuve naturellement le crédit pour l'aménagement d'un terrain de sport synthétique au Platy.

Nous approuvons cet investissement, non pas par intérêt personnel et ni comme argument électoral, mais bien en ayant la conviction que le sport est essentiel pour la santé publique, ainsi que pour le bien-être de notre population. Nous demandons au Conseil communal de

s'engager pour qu'un des terrains soit accessible librement aux citoyens et aux citoyennes de notre commune, en dehors des heures d'entraînements.

Petit rappel : le 28 mai 2009, le Conseil général a accepté un crédit d'investissement de Fr. 100'000.-- relatif à l'agrandissement de la pelouse du terrain n°4. Cinq ans plus tard, le FC Villars demande à nouveau un crédit d'environ Fr. 1'500'000.-- pour un terrain synthétique alors qu'à l'heure actuelle de restriction budgétaire, faire preuve d'humilité et de bon sens, serait plus approprié.

Mais investir dans le sport est important, car celui-ci est une excellente école de vie pour nos jeunes ainsi que pour toutes les couches de la population. Notre commune doit soutenir et promouvoir les activités sportives. Les autres sports ne demandent qu'un minimum d'équité. Evidemment, tout n'est pas affaire de demande, de location ou de rentabilité. Tous les sports ne peuvent pas se vanter d'avoir un nombre de licenciés conséquents. Une demande pourtant existe pour certains sports dont l'infrastructure est insuffisante, elle est réelle et ne se calcule pas en terme de licenciés, mais en terme de nombre d'utilisateurs ou « amateurs non-licenciés » donc difficilement calculable... Il est toujours plus facile d'aller chez nos voisins et d'utiliser les infrastructures dites à déficit qu'on ne veut pas chez nous. Mais il est plus difficile de se mettre ensemble, de réfléchir à des idées qui entrent dans les critères si importants de rentabilité et, s'il le faut, de même changer le modèle économique d'une infrastructure qui demande, ma foi, plus de réflexion.

Espérons qu'à l'avenir, les sportifs sauront se renvoyer la balle et s'entraider en faisant preuve de respect et d'un minimum de solidarité lorsqu'il s'agira d'infrastructures pour d'autres sports.

Le PCS approuve donc le message relatif à l'aménagement d'un terrain de sport synthétique au Platy.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. M. Longchamp.

**M. Claude Longchamp**, Conseiller général. Je parle en mon nom personnel et non pas en celui de mon parti. Malheureusement, je dois constater que la commune de Villars fait les choses à moitié et des investissements au compte-gouttes.

En effet, il s'agit d'un investissement de Fr. 1'500'000.-- pour un terrain d'entraînement en premier lieu. Lors de l'investissement sur le terrain n° 4 de Fr. 100'000.--, celui-ci n'a pas été

homologué pour des matchs, alors qu'avec un montant légèrement supérieur on pouvait l'utiliser pour des matchs de championnat.

Pour le terrain synthétique, on ne veut pas mettre de gradins pour des mesures d'économies. A nouveau, on va investir un montant essentiellement pour des entraînements. On nous dit que ce terrain pourra être homologué pour une 2<sup>ème</sup> ligue. En tant qu'ancien joueur de Villars et membre honoraire, je souhaiterais qu'un jour le FC joue une fois en ligue supérieure à la 2<sup>ème</sup> ligue.

Le terrain n° 1 dispose déjà de gradins, de barrières et en plus il y a une buvette à proximité. Pourquoi ne pas faire ce terrain synthétique sur le terrain n° 1, afin que les matchs puissent se dérouler dans toutes les conditions.

Lors de ma présidence à l'Association Fribourgeoise des Sports, j'ai vu beaucoup de projets ratés à cause de mesures d'économies. Je ne souhaite pas entendre une fois, qu'à Villars-sur-Glâne on ne fait pas les choses comme il le faut.

Par conséquent, je demande au Conseil communal et aux services techniques de revoir le projet et de faire le terrain synthétique sur le n° 1 et avoir une infrastructure digne de ce nom.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière rejoint la séance à 19h55.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. Autre intervention au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas. La parole est à M. Pierre-Emmanuel Carrel.

**M. Pierre-Emmanuel Carrel**, Conseiller communal. Je vous remercie pour l'accueil de ce message et de l'intérêt que vous y portez.

Pour répondre à certaines questions et en particulier aux inquiétudes de M. Vital Studer, nous avons de la place à disposition. Il s'agit du terrain n°2 qui se trouve près de la ligne CFF qui peut être utilisé par les personnes qui ne sont pas membres du club et qui louent par exemple la cabane du Platy.

Au niveau de ce qui a été fait dans la politique sportive ces quinze dernières années, toutes les sociétés ont été écoutées. Je pense aussi à un nouveau sport qui a fait son apparition sur le domaine communal. Il s'agit du judo club, à l'étroit à Fribourg, qui a pu s'installer sur notre commune. Celui-ci accueille beaucoup d'enfants et de jeunes de la commune de

Villars-sur-Glâne. Nous avons vraiment une écoute auprès des associations sportives dont la Commission des sports en est témoin et nous allons continuer dans ce sens.

Au sujet du terrain n° 1 et du n° 4, il y a eu débat dans le cadre de la Commission des sports. M. Longchamp a les compétences et la qualité pour reconnaître les problèmes qui peuvent se poser à long terme avec l'expérience qu'il possède. Il faut savoir que nous avons des difficultés par rapport au terrain n° 1. Il était nécessaire de ne pas bloquer les terrains trop longtemps, à cause du chantier, afin de permettre au FC Villars d'occuper les plages horaires pour les entraînements. Initialement, le terrain n°4 n'était pas prévu pour les matchs de championnats, et ceci avait été clairement dit au Conseil général. Ce terrain n° 4 était surtout prévu pour les entraînements, en particulier celui des juniors. A l'époque, le FC Villars était déjà en manque de place et il fallait trouver une solution pas trop chère qui ne s'additionne pas au projet actuel.

Les gradins n'ont pas été estimés comme une nécessité dans le sens que les matchs se jouent en 3<sup>ème</sup> ou 2<sup>ème</sup> ligue et que l'on peut encore les regarder debout. S'il faut vraiment des gradins dans le futur, nous trouverons des solutions. Pour l'instant, nous n'avons pas l'intention d'investir dans ces gradins.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. Y a-t-il d'autre intervention ? M. Moret

**M. Pierre-Yves Moret**, Conseiller général. J'ai tout à fait confiance en Matran, mais supposons que l'Assemblée communale de Matran dise non aux Fr. 400'000.--, on se retrouverait avec Fr. 1'500'000.-- à déboursier ! Est-ce que c'est bien ça ?

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. M. Carrel.

**M. Pierre-Emmanuel Carrel**, Conseiller communal. Effectivement, c'est le crédit qui est demandé ce soir au Conseil général de Villars-sur-Glâne soit, un montant de Fr. 1'500'000.--.

**M. Pierre-Yves Moret**, Conseiller général. A partir de là, j'ai une proposition : prévenir c'est prévoir. Je suggère que nous votions sur un montant de Fr. 1'100'000.-- ce soir, tout en sachant que la participation de Matran est quasiment garantie, comme je l'ai compris. Mais il faut être prudent et se dire que ce n'est pas acquis. Nous paierons notre part Fr 1'100'000.-- et lorsque la commune de Matran aura mis ses Fr. 400'000.--, on aura la totalité. C'est la proposition que j'aimerais faire à l'assemblée.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. M. Peiry.

**M. Ian Peiry**, Conseiller général. Si Matran entre dans l'aventure ou pas ce printemps, au niveau financier les charges augmentent, mais les revenus augmentent proportionnellement. En résumé, cela ne change pas grand-chose sauf qu'après il y aura la répartition des charges et des revenus par rapport à ce terrain. Seul on pourrait le faire mais avec Matran c'est encore mieux. Au niveau financier, cela ne va pas changer le résultat puisque l'on va partager les charges et les revenus en proportion du montant investi.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. Y a-t-il d'autre intervention ? M. Moret, est-ce que vous maintenez votre proposition ?

**M. Pierre-Yves Moret**, Conseiller général. Je comprends que les engagements pris ce soir par Matran, que ce soit sous forme de participation ou autres, dépendent de la décision de l'Assemblée communale de Matran. Comme nous avons le Syndic de Matran, présent ce soir, il serait judicieux de lui demander s'il n'y avait pas la participation de Fr. 400'000.--, est-ce que la Commune de Matran s'engagerait pour la participation à la location et aux frais. Je sors peut-être du contexte, mais comme nous avons le Syndic parmi nous, il pourrait nous orienter.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. M. le Syndic de Matran ne peut pas répondre. Mme la Syndique, Erika Schnyder.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Je vous prie M. Moret, de bien vouloir respecter un minimum de réglementation. Vous savez très bien que vous ne pouvez pas interpeller nos invités de Matran.

Nous vous présentons ce soir un message, dans lequel nous vous informons que la commune de Matran, qui est une commune amie, s'est déclarée prête à passer devant son Assemblée, qui reste souveraine. Nous sommes encore dans un système démocratique, pour décider si oui ou non, elle accepte de participer financièrement à l'aménagement de ce terrain de sport synthétique.

Je ne pense pas que l'on puisse dire que le sort de la commune de Villars-sur-Glâne dépende de ces malheureux Fr. 400'000.--, qui sont toujours bon à prendre, je vous l'accorde, mais quand même soyons sérieux.

Je vous propose de ne pas importuner nos amis de Matran. Je remercie Madame la Présidente du Conseil général de l'avoir fait remarquer, et ensuite de voter soit le message, soit la proposition de M. Moret.

**M. Pierre-Yves Moret**, Conseiller général. Dans ce contexte-là, je maintiens ma proposition de voter ce soir uniquement Fr. 1'100'000.-- et non pas Fr. 1'500'000.--.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. Voilà donc, nous allons voter ce soir sur la proposition du Conseil communal. Je vous informe que nous sommes 46 Conseillers généraux présents. Nous ont rejoint Mmes Marie-Claude Guisolan Cudré-Mauroux, Anna Sophia Delgado et M. Olivier Carrel. Nous passons au vote.

Celles et ceux qui acceptent le crédit de Fr. 1'500'000.-- pour l'aménagement d'un terrain de sport synthétique au Platy et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense sont priés de le manifester par main levée.

Nous allons répéter le vote. Celles et ceux qui acceptent le crédit de Fr. 1'500'000.-- pour l'aménagement d'un terrain de sport synthétique au Platy et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense sont priés de la manifester par main levée.

**Le crédit et l'autorisation de recourir à l'emprunt sont acceptés par 38 oui, 2 non et 6 abstentions.**

Nous passons au point 3 de l'ordre du jour.

### **3. Message relatif aux études d'architectes et d'ingénieurs pour l'établissement du devis général de l'école du Platy**

Je passe la parole à la Commission financière, M. Carrel.

**M. Olivier Carrel**, Président de la Commission financière. Dans sa séance du 12 mars 2014, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Mme Dénervaud et M. Carrel, conseillers communaux, ainsi que Mme Duvoisin, responsable du secteur des constructions de notre commune.

La Commission financière ne met, bien entendu, pas en doute la nécessité de construire une nouvelle école dans le secteur du Platy, compte tenu de l'estimation faite sur l'évolution du nombre des futurs élèves ces prochaines années. A la satisfaction de la Commission, ce quatrième cercle scolaire pourrait être réalisé sur un terrain, déjà propriété de la Commune, avec l'avantage d'être quelque peu distant des habitations, mais à proximité de la zone de loisirs du centre sportif du Platy et des transports publics.

Donc, à sa grande majorité, la Commission financière prévoit favorablement la demande de crédit pour la réalisation des études d'architectes et d'ingénieurs pour l'établissement du devis général de l'école du Platy, honoraires qui s'élèvent à Fr. 1'100'000.-- TTC.

Toutefois, la Commission financière regrette que le message n'ait pas donné d'emblée des explications plus précises sur l'étendue exacte du mandat confié aux ingénieurs et architectes, ce qui aurait pu être facilement le cas si on avait notamment annexé au message un tableau préétabli selon la norme SIA 102.

La Commission financière souhaite dès lors que, ce soir, le Conseil communal donne toutes ces informations en vue des prises de décisions en toute connaissance de cause. De plus, la Commission financière a pris note avec satisfaction que des membres du Conseil général seront associés au comité de pilotage du projet et elle attend, tout comme le Conseil général, d'être informée sur le nombre de ses membres, les critères de nomination, la composition de ses membres et la représentativité des groupes du Conseil général au sein de ce plénum.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. La parole est au Conseil communal, Mme Dénervaud.

**Mme Caroline Dénervaud**, Conseillère communale. Avant de laisser mon collègue, Pierre-Emmanuel Carrel, vous expliquer les questions plus techniques relatives à la construction de la nouvelle école du Platy, je voudrais vous donner quelques informations complémentaires quant à la nécessité de cette construction et quant aux principes qui ont amené le Conseil communal à vous proposer cette école, à cet endroit particulier.

Tout d'abord, je voudrais vous donner les perspectives de développement de la population scolaire jusqu'à la rentrée 2017. Je ne peux malheureusement pas aller au-delà, car les enfants qui rentreront à l'école en août 2018 ne sont pas encore nés !

En l'état actuel, si la population de Villars-sur-Glâne n'évolue pas, le nombre d'élèves passe de **1137** à la rentrée 2013 à **1207** à la rentrée 2017, soit une augmentation de seulement 70 élèves. Toutefois, pour Cormanon, cette augmentation est d'environ **100** élèves, puisque l'on passe de 419 à 515 élèves. En nombre de classes, cela représente un saut de 20 à 25 classes ! Or, malgré la construction des pavillons provisoires, il ne sera pas possible de scolariser tous ces élèves dans le bâtiment actuel. En effet, dès la rentrée 2015, il manquera une salle de classe à Cormanon, puis 3 à la rentrée 2016, et 4 à la rentrée 2017.

Tout cela sans compter les projets de développement qui sont déjà plus au moins avancés : le PAD Platy Centre, le PAD de la zone du garage Nicoli et le PAD Vorlet. Dans l'estimation de la population future de la commune, il ne faut pas oublier les constructions qui se feront dans le secteur Croset. Globalement, la commune devrait avoir une population de 15'000 habitants au terme de son développement, d'ici à un horizon de 15 à 20 ans.

15'000 habitants cela représente, grosso modo, 1'500 enfants âgés de 4 à 12 ans. Nos écoles accueillent actuellement **1137 enfants** pour une population de 12'000 habitants. La construction de la nouvelle école, dans sa phase 1, permettra d'accueillir jusqu'à **216 élèves** et l'école, une fois terminée, pourra accueillir jusqu'à **320 élèves**. En tenant compte des capacités de nos écoles, nous pourrons donc, en principe, scolariser tous les élèves de Villars-sur-Glâne.

L'emplacement de la nouvelle école a été choisi sur une parcelle appartenant déjà à la commune en fonction du développement prévisible, qui se fera vers l'ouest et vers le sud. Des chemins piétonniers permettront aux élèves de venir sur des chemins sécurisés. L'école elle-même est à proximité des transports publics (bus et train). Ce nouvel établissement entraînera une réorganisation des cercles scolaires au sein de la commune, principalement ceux des Rochettes et de Cormanon.

S'agissant de la composition des locaux, il est révolu le temps où une école se composait uniquement de salles de classe, d'une halle de gymnastique et éventuellement d'une salle des maîtres. Les contraintes de la loi scolaire nous obligent à avoir également à disposition des salles pour les intervenants extérieurs (psychologues, logopédistes, maîtres d'appui), des locaux pour les activités créatrices et manuelles (bricolage), des salles pour l'enseignement du catéchisme, un bureau pour le responsable d'établissement, etc. Les dimensions des salles de classe sont également normalisées, 81 m<sup>2</sup> pour les salles primaires et 96 m<sup>2</sup> pour les classes enfantines. Il est également nécessaire de prévoir des

salles pour l'accueil extrascolaire qui permettent également aux élèves de prendre des repas de midi. Toutes ces contraintes augmentent donc nécessairement le coût de construction.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. M. Carrel.

**M. Pierre-Emmanuel Carrel**, Conseiller communal. Concernant les aspects techniques demandés par la Commission financière, la question est de savoir jusqu'où vont ce mandat et ce crédit que vous votez ce soir.

Il y a deux paliers. Le premier palier, celui pour lequel on vote ce soir, concerne, en résumé l'avant-projet. Le projet du devis général vous sera soumis cet automne. Le deuxième palier concerne les autorisations, les appels d'offres, le projet d'exécution, la direction des travaux, le contrôle des coûts, la mise en service et le décompte final.

## **1. OBJECTIF DU PALIER 1**

- Elaboration d'un projet définitif. Actuellement le concours a déjà défini un volume, une surface et une implantation, mais nous sommes encore loin du projet qui sera soumis au Conseil général cet automne.
- Etablissement d'un devis général de +/- 10% pour la demande du crédit de construction.

## **2. DESCRIPTION DES PRESTATIONS DES MANDATAIRES**

- Elaboration d'un cahier des charges en collaboration avec les maîtres d'ouvrages, ce n'est pas le cahier des charges qu'on aura pour le concours, mais le détail de chaque pièce, comme l'a dit Mme Déneraud, à voir éventuellement avec le comité de pilotage afin de les définir le mieux possible.
- Elaboration du projet de l'ouvrage et établissement à l'échelle prescrite des plans nécessaires à la demande d'autorisation de construire en tenant compte du cadre financier, ceci concerne le cadre de la mise à l'enquête.
- Définition des principes constructifs et des matériaux de construction en collaboration avec la commune de Villars-sur-Glâne, la mandante. A décider si cela sera une construction en bois, préfabriquée béton ou autres. Pour information, l'image avec les grandes baies vitrées que vous avez en annexe du projet ne correspond pas à ce que sera l'école, car le jury s'est concentré sur le volume, les parois ne sont pas encore définies.

- Puis il y aura les démarches de l'architecte auprès des pouvoirs publics, services techniques de la commune, service de la mobilité, service de l'énergie pour la prise en compte de leurs exigences.
- Ensuite les études de détail, où l'on va faire un pas supplémentaire, études de détails constructives et d'architecture, il y aura un pré-choix des matériaux et de leur mise en œuvre.
- Ensuite l'établissement de détail à une échelle appropriée à la détermination des coûts.
- L'intégration des propositions des professionnels spécialisés, des conseillers et des entrepreneurs, compte tenu des exigences de qualité et de l'économie des moyens à mettre en œuvre.
- Etablissement du devis décrivant les travaux et les fournitures prévus, désignation des matériaux choisis, avec métrés et prix indicatifs.
- Présentation du devis selon la classification CFC (Code des Frais de la Construction)
- Et, enfin, sauf convention contraire, la précision du devis général est de +/-10% qui vous sera présenté cet automne.

### 3. REPARTITION DES POURCENTAGES DES PRESTATIONS DES MANDATAIRES

- Architecte	30 %
- Ingénieur civil	30 %
- Ingénieur électricien	24 %
- Ingénieur chauffage ventilation	30 %
- Ingénieur sanitaire	26 %
- Architecte paysagiste	32 %

Ceci termine les questions du palier 1.

Concernant les critères de nomination des membres qui feront partie de la Commission de bâtisse, nous allons écrire à chaque groupe qui constitue le Conseil général, et qui désignera son représentant.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. La parole est au Conseil général. M. Eugster.

**M. François Eugster**, Conseiller général. Lors de sa séance du 11 mars 2014, le groupe PDC a examiné avec attention ce message « relatif aux études d'architectes et d'ingénieurs

spécialisés pour l'établissement du devis général de l'école du Platy » et à l'unanimité moins une opposition, a décidé de soutenir le message.

La nécessité de construction d'une école, ainsi que le choix de l'emplacement au Platy, ont déjà été débattus lors de l'octroi du crédit pour l'organisation du concours d'architecture. Dès lors, il n'est pas nécessaire d'en parler ce soir.

Le groupe PDC apprécie de disposer de plans, coupes et façades du projet au complet. Le groupe ne s'est pas attardé sur l'architecture même du projet présenté puisqu'apparemment les plans et plus spécialement les façades présentées seraient différents lors de la mise à l'enquête. De plus, nous sommes là pour parler chiffres.

Et concernant les chiffres, le message est plutôt avare. Les Fr. 700'000.-- pour les honoraires d'architectes et les Fr. 400'000.-- pour les ingénieurs spécialisés jusqu'à établissement du devis général semblent sortir d'un chapeau (je ne fais aucune allusion à celui de Mme la Syndique). Le groupe PDC apprécierait quelques explications supplémentaires.

Le groupe soutient la proposition d'obtenir un devis général pour les 2 étapes de construction. Ceci est important afin de pouvoir se déterminer concrètement lors du crédit de construction qui sera soumis ultérieurement en cas d'acceptation de ce message. Le groupe PDC se réjouit de découvrir le nouveau visage de l'école et espère que le coût de l'ouvrage projeté à Fr. 15'840'000.-- pour l'étape 1 ou Fr. 21'480'000.-- pour les étapes 1 +2 (+/- 20%) ne sera pas dépassé mais plutôt diminué grâce aux réflexions des architectes et ingénieurs spécialisés ainsi que de la Commission de bâtisse.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. M. Bruchez.

**M. Pascal Bruchez**, Conseiller général. Le PLR a étudié la demande de crédit d'études à hauteur de Fr. 1'100'000.-- et salue le fait que les deux étapes fassent l'objet d'une estimation jusqu'au devis général. Le PLR est persuadé que la réalisation en bloc des étapes 1 et 2 est la solution la plus économiquement favorable.

Par conséquent, nous apprécierons que la structure des prix se fasse de manière transparente et cela de la manière suivante :

- Une étape 1 qui comprend les volumes A à F

- Une étape 1 et 2 avec une réalisation en bloc qui comprend les volumes A à J
- Une étape 1 et 2 en mettant en évidence la plus-value d'une construction par étape y compris au niveau des honoraires.

Le PLR approuve ce crédit d'études qui favorise le projet orienté vers le futur. Le projet choisi est sobre et compact et tient compte du développement de notre commune. Avec ce projet, le Platy renforcera son rôle de centre fort pour les activités sportives et scolaires.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. Mme Schabrun.

**Mme Sandra Schabrun**, Conseillère générale. Lors de notre séance préparatoire du 12 mars, le groupe PCS a pris connaissance du message relatif aux études d'architectes et d'ingénieurs pour l'établissement du devis général de l'école du Platy.

Le groupe estime l'emplacement de cette nouvelle école très favorable. En effet, ceci anticipe le développement des futures zones à bâtir dans ce secteur.

Pour ce qui concerne le projet de la future école, j'imagine que le choix n'a pas été une tâche facile pour le jury. J'ai personnellement visité l'exposition des 46 projets et il y en avait de très intéressants. Ce projet s'attache bien au caractère des maisons déjà existantes au nord de cette 4<sup>ème</sup> école.

Le groupe PCS juge l'idée de regrouper les salles de sport et celles pour l'extrascolaire, avec un accès indépendant, réfléchi et attentif. Ceci permet une utilisation réellement polyvalente, comme précisé dans le message.

Le groupe apprécie le fait d'avoir tenu compte de la possibilité d'agrandissement en fonction des besoins.

Cependant, le groupe PCS aimerait rendre attentif sur un sujet important au niveau scolaire lors des études d'architectes et d'ingénieurs :

- un programme de mesures structurelles et d'économie de l'Etat de Fribourg est en cours. Celui-ci prévoit une modification du seuil pour la détermination du nombre de classe à l'école primaire. A partir de ce principe, l'étude prévoit la possibilité de diminuer le nombre de classes d'école primaire.

Comme cette décision entraînerait ainsi l'augmentation d'effectifs par classe, le groupe PCS vous demande d'être attentifs à la grandeur des salles de classe dans ce projet. Comme Mme Dénervaud l'a mentionné, il y a des grandeurs bien précises à maintenir. Il faudra être très attentifs au résultat de cette étude.

Ceci dit, le groupe PCS vous propose d'accepter ce message.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. M. Pittet.

**M. Jean-Yves Pittet**, Conseiller général. Le groupe des Verts accepte le message relatif aux études d'architectes et d'ingénieurs pour l'établissement du devis général de l'école du Platy.

Toutefois, il estime que cette future construction devrait répondre aux plus grandes exigences en efficacité énergétique (Minergie®-P ECO) et aux exigences de l'écologie et de la santé, comme l'éclairage naturel optimisé, les faibles nuisances sonores, la faible concentration de polluants, germes et rayonnements, l'attention particulière sur l'énergie grise du bâtiment et l'utilisation de matériaux locaux.

Nous considérons que ces exigences doivent être obligatoires pour cette future école dans notre commune.

Pour information, le 9 février 2014 le peuple fribourgeois a voté un crédit permettant la réalisation d'un nouveau bâtiment pour la Haute Ecole fribourgeoise de travail social (HEF-TS) et la Haute Ecole de santé Fribourg (HedS-FR) et d'un bâtiment pour la police cantonale. Ces bâtiments vont respecter les critères très exigeants Minergie®-P ECO du point de vue de la conception énergétique, de la santé et de l'écobiologie de la construction. Dans ce sens, il s'agira de bâtiments exemplaires en matière de développement durable.

Dans ce contexte, nous souhaiterions que le Conseil communal s'engage à fournir un comparatif entre le projet actuel et les coûts qu'impliquerait une réalisation labellisée Minergie®-P ECO et de présenter les deux variantes lors des prochaines échéances devant le Conseil général.

D'avance, nous remercions le Conseil communal de prendre position sur ce point.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. Y a-t-il une autre intervention ? Mme Renklicicek.

**Mme Belkiz Renklicicek**, Conseillère générale. Le groupe socialiste a pris connaissance du message relatif aux études d'architectes et d'ingénieurs pour l'établissement du devis général de l'école du Platy et salue la construction de cette école qui répond au besoin croissant de notre population.

En outre, dans la partie planification du message, il est écrit qu'un mandat sera donné à des ingénieurs spécialistes pour les questions de chauffage, ventilation, électricité, etc. Pour ce point, nous faisons confiance au Conseil communal pour faire le nécessaire pour continuer à mériter notre précieux label « Cité de l'énergie », en diminuant au maximum les besoins en énergie fossile et en optant pour des énergies respectueuses de l'environnement. A titre personnel, je rejoins entièrement mon collègue des Verts. Et à titre personnel également, même s'il est difficile d'estimer le nombre de naissances, j'ose espérer que cette école sera suffisamment grande. En effet, la population fribourgeoise, en général, et en particulier la population villaroise croît à une grande vitesse et il serait regrettable de construire une école aujourd'hui qui ne répondrait déjà plus aux besoins dans quinze ou vingt ans.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. Autre intervention au sein du Conseil général ?  
M.Colombo.

**M. Giovanni-Antonio Colombo**, Conseiller général. A titre personnel, j'aimerais faire quelques remarques sur le contenu du projet qui est esquissé.

Le contenu du projet est naturellement établi selon les perspectives de croissance de la population et je le salue. Je salue aussi la construction de 8 salles de classes supplémentaires, d'une deuxième étape. J'ai vu qu'à la fin de ce message on parle des subventions cantonales.

Alors j'ai jeté un coup d'œil à la loi sur les subventions pour les écoles et j'ai vu, entre autres que pour les salles de sports on prévoit des subventions si elles sont prévues pour 8 classes primaires au moins. Si je regarde le descriptif, la deuxième étape comprend quatre classes, plus une classe enfantine, ceci ne fait pas huit, donc logiquement elle ne serait pas subventionnée.

De même, il y a un forfait prévu pour les salles spéciales et on mentionne ces salles spéciales. J'étais étonné de voir qu'il n'y a aucune mention des salles de catéchisme.

Alors j'aimerais simplement rendre attentif et poser en même temps la question au Conseil communal. Est-ce que l'on tient bien compte des possibilités de subventions dans le projet qui nous est présenté ?

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. M. Rudaz.

**M. Marius Rudaz**, Conseiller général. J'interviens à titre personnel. Je ne veux pas remettre en question ce projet, je constate que cette école est nécessaire, mais j'ai tout de même une critique et une petite observation à faire.

Première critique que j'avais déjà faite lorsque nous avons voté le crédit pour le concours, il s'agit des normes SIA pour les architectes. A mon avis, elles devraient être mises en concurrence.

Il ne faut pas oublier qu'en votant ce crédit, ce soir, avec le concours d'architectes on arrivera peut-être à Fr. 1'500'000.-- de dépenses sans avoir eu le premier coup de pioche.

Une autre remarque, venant d'un homme très attaché à la terre, nous sommes dans un endroit où ces terres sont labourables, des terres à semer, mais quand on peut les sacrifier pour une école, c'est quand même raisonné.

Je n'espère pas qu'un jour, comme il y a 60 ans, on devra labourer des terrains de foot, car ça n'ira plus étant donné qu'ils seront synthétiques.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. Autre intervention au sein du Conseil général ?  
M. Carrel.

**M. Pierre-Emmanuel Carrel**, Conseiller communal. Pour reprendre les inquiétudes de M. Rudaz, pour ce genre de projet, nous sommes obligés de faire un concours, on ne peut pas établir un marché uniquement sur invitation.

Les chiffres qui vous sont soumis ce soir sont estimatifs et ne sont pas arrêtés. C'est lorsque nous inviterons les ingénieurs pour le marché ouvert que nous aurons des prix concurrentiels qui nous seront soumis. Ce qui veut dire que nous n'arriverons pas forcément à ces Fr. 1'100'000.-- pour ce premier palier.

Concernant la loi sur les subventions des écoles, nous en discuterons dans le cadre de l'étude. M. Colombo, pour vous préciser, nous avons dans le cadre du concours M. Ducrot, répondant au niveau de l'instruction publique pour les constructions, qui a surveillé que le projet remplisse les conditions pour les écoles. Votre intervention est pertinente. Nous allons encore analyser ceci de la meilleure façon.

Concernant ECO-P, M. Pittet, je ne peux pas engager le Conseil communal, mais à titre personnel, je prends note de présenter au Conseil général un comparatif entre la réalisation d'une école Minergie® standard, selon les obligations demandées par le Canton, et une école Minergie® ECO-P. Je discuterai avec les membres du Conseil communal pour éventuellement obtenir un crédit d'étude auprès d'une entreprise spécialisée afin d'obtenir des éléments comparatifs objectifs.

Pour répondre à M. Bruchez, nous étudierons la question de réaliser ces travaux en une étape ou les deux directement. Nous soumettrons, au Conseil général, les chiffres concrets pour voir si cela vaut la peine de le faire en une étape. J'espère avoir répondu à vos questions et je reste à disposition.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. Mme Dénervaud.

**Mme Caroline Dénervaud**, Conseillère communale. Effectivement, il faut une salle de gymnastique pour 8 salles de classes. Dans un premier temps, nous allons construire 8 classes primaires et 2 classes enfantines. Une fois que le programme sera complet, nous aurons 15 classes.

Cela justifie d'avoir une deuxième halle de gymnastique, sans compter que nos sociétés ont grandement besoin de locaux sportifs. Si on construisait les deux salles de gymnastique lors de la première étape, des sociétés sportives comme Pro Senectute, certaines gym-dames ou associations qui n'ont pas la possibilité actuelle de faire des entraînements sportifs en journée, pourraient, le cas échéant, le faire.

Pour le catéchisme, effectivement la salle en tant que telle ne figure pas au programme des locaux subventionnés par la ville. Ceci est juste. Toutefois, les leçons de catéchisme sont des leçons qui figurent encore au programme scolaire et qui ont été maintenues dans le début de la révision de la loi scolaire, le texte figurant dans la constitution. Si autrefois, dans les classes la quasi-totalité des élèves suivait ces cours, aujourd'hui, toute la classe ne participe plus à ces cours et nous sommes obligés de sortir une partie des élèves pour les

emmener ailleurs, d'où la nécessité d'une salle de catéchisme, qui sera également utilisée pour d'autres besoins. Nous avons toujours besoin de salles de réunions pour différentes choses.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. Autre intervention au sein du Conseil général ? M. Eugster.

**M. François Eugster**, Conseiller général. J'avais demandé des explications supplémentaires concernant les coûts, comment on arrivait aux montants de Fr. 700'000.-- et de Fr. 400'000.-- . Peut-être qu'effectivement ils sortent du chapeau de Mme la Syndique !

**M. Pierre-Emmanuel Carrel**, Conseiller communal. Excusez-moi, j'ai donné effectivement le détail de ce qui a été fait durant le premier palier, c'est comme ça que j'avais compris la question !

Quant au détail des coûts, il y a un coût déterminant qui donne plus ou moins le nombre d'heures. Ce coût déterminant a été calculé sur la base du volume de la construction. Ce volume a été estimé en fonction de diverses références. L'architecte, par exemple, nous a donné en référence des bâtiments équivalents dans le canton de Vaud qui ont des volumes entre 27'000 m<sup>3</sup> et 35'000 m<sup>3</sup>. Ce sont des chiffres qui nous ont été fournis par rapport aux volumes et, notamment, à l'expérience de notre mandataire. Ils seront bien évidemment affinés.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. Autre intervention au sein du Conseil général ? M. Colombo.

**M. Giovanni-Antonio Colombo**, Conseiller général. Merci Mme Dénervaud pour les explications. Mon souci est simplement de vous rendre attentif, mais je pense que vous l'êtes. Il serait quand même bon que cette école obtienne toutes les subventions prévues par le canton dans sa loi sur les subventions. Or, ma lecture de ladite loi montre, à moins que je n'ai pas du tout compris, qu'une salle de sport dans la deuxième étape ne serait pas subventionnée, ni une salle de catéchisme, mais peut-être que je me trompe !

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. Autre intervention ? M. Pittet.

**M. Jean-Yves Pittet**, Conseiller général. Nous aimerions poser une résolution, art. 61 du règlement du Conseil général de Villars-sur-Glâne.

Le groupe des Verts propose au Conseil général d'approuver la résolution suivante :

- **Dans le cadre de la construction de l'école du Platy, le Conseil général demande au Conseil communal de lui présenter, lors des prochaines demandes de crédits, deux variantes : une variante label Minergie® et une autre variante label Minergie®-P Eco.**

Nous invitons le Conseil général à soutenir cette résolution.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. Autre intervention au sein du Conseil général. Mme Dénervaud

**Mme Caroline Dénervaud**, Conseillère communale. Je remercie M. Colombo pour ses remarques et nous allons effectivement être attentifs à toutes ces questions de subventionnement.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. Y a-t-il d'autre intervention au sein du Conseil général ? Non, tel n'est pas le cas. Nous allons passer au vote de la manière suivante :

- nous allons tout d'abord voter sur le message présenté par le Conseil communal
- puis nous allons passer à la résolution proposée par le groupe les Verts

Je vous invite à bien vouloir me transmettre le texte de la résolution et nous procéderons à une suspension de la séance.

Nous allons donc passer au vote sur le message du Conseil communal.

Celles et ceux qui acceptent le crédit relatif aux études d'architectes et d'ingénieurs spécialistes pour l'établissement du devis général de l'école du Platy, pour un montant de Fr. 1'100'000.-- TTC à investir en 2014 et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense sont priés de le manifester par main levée.

**Le crédit et l'autorisation de recourir à l'emprunt sont acceptés par 45 oui et 1 non.**

Nous allons procéder à une suspension de séance et j'invite donc le Groupe les Verts à me transmettre le texte de sa résolution.

La séance est suspendue à 20h40 et elle est reprise à 20h52.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. En vertu de l'art. 61 du règlement du Conseil général, le bureau préavise cette résolution et la déclare recevable.

Nous venons de voter le crédit d'études et cette résolution se rapporte au crédit de construction à venir.

Je vous relis le texte proposé par le groupe les Verts. La résolution est la suivante :

- **Dans le cadre de la construction de l'école du Platy, le Conseil général demande au Conseil communal de lui présenter, lors des prochaines demandes de crédits, deux variantes : une variante label Minergie® et une autre variante label Minergie®-P Eco.**

La résolution est destinée à une prochaine séance du Conseil général, via la présentation d'un message pour le crédit de construction.

J'ouvre les débats avant de passer au vote. M. Grangier.

**M. François Grangier**, Conseiller général. J'ai juste une question au Bureau par rapport à la qualification. Une résolution est purement déclarative, il n'y a pas d'obligation du Conseil communal de fournir ces deux variantes ? Nous sommes d'accord ?

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. Exact, si je relis l'article 61, alinéa 1 :

- Le Conseil général peut voter des résolutions ayant un effet **purement déclaratif** à l'occasion d'évènements importants.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. Autre intervention ? Mme Polito.

**Mme Véronique Polito**, Conseillère générale. Si je relis, je suis francophone à la base, le Conseil général peut voter des résolutions ayant un effet purement déclaratif à l'occasion d'évènements importants.

Je ne comprends pas cette proposition comme un événement important. J'ai l'impression qu'il y a erreur sur la question et je pense que simplement le but des Verts est de faire la

demande au Conseil communal de proposer deux variantes. Je n'ai pas tellement envie personnellement de voter cette résolution étant donné que je pense que le but d'une résolution est un autre.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. Autre intervention ? M. Perroud.

**M. Louis-Marc Perroud**, Conseiller communal. Je pense qu'il ne faut pas voter sous cette forme une résolution. Une résolution fait référence à un événement important, on peut penser à une catastrophe en Gruyère, par exemple, et le Conseil général apporte son soutien aux autorités de district pour les efforts qui seront faits par rapport à ceci, voire un événement international.

La résolution n'est pas conçue pour poser des conditions à un crédit. Si l'on entre dans ce schéma-là, ça signifierait que : à chaque crédit, on l'accepte, puis on n'y pose quatre, cinq, six conditions.

A mon avis, la démarche doit être différente. Elle doit être de dire, nous voulons qu'il en soit ainsi et s'il n'en est pas ainsi, nous ne votons pas le crédit. La façon de faire qui consiste à voter le crédit et ensuite poser des conditions, je ne crois pas que c'est juridiquement ce qui est la consistance de ce que l'on conçoit comme étant une résolution.

J'ai le souvenir du Grand Conseil, où nous avons voté une résolution, qui n'avait pas trait à un crédit mais, comme décrit dans le règlement, à un événement important.

Si l'on vote des résolutions de ce type-là, ça ne lie même pas le Conseil communal, à mon avis, par l'objet d'une résolution. Vous avez la liberté de voter, mais ce n'est pas la bonne démarche dans ce sens.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. M. Sansonnens.

**M. Benoît Sansonnens**, Conseiller général. J'estime également, comme M. Perroud, qu'en fait cette votation ne sert absolument à rien. Il n'y aura qu'un effet purement déclaratif comme cela est écrit dans le règlement.

J'estime qu'il n'y a pas lieu de perdre du temps avec ce genre d'argutie et que nous ferions mieux s'abstenir de voter à ce sujet. Je me demande même si les Verts ne pourraient pas se

demander si « on ne pourrait pas retirer simplement cette demande de résolution », qui ne sert à rien du tout.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. M. Etter.

**M. Adrian Etter**, Conseiller général. Merci bien pour ce débat intéressant, on va retirer notre proposition.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. Il y a eu retrait et nous n'allons pas nous prononcer sur cet objet. Nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

#### **4. Message concernant la modification des articles 7, 15 et 24 des statuts de Coriolis Infrastructures**

La parole est donnée à la Commission financière. M. Carrel.

**M. Olivier Carrel**, Président de la Commission financière. La Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal, sur cette problématique.

La Commission financière constate que la situation financière de Coriolis Infrastructures est telle, qu'en l'état, les communes ne peuvent que répondre favorablement aux modifications des statuts telles que proposées et, par là même, à l'augmentation de la participation communale annuelle de Fr. 22.50 par habitant à Fr. 32.50 au maximum. Je vous laisse faire le calcul de pourcentage d'augmentation. Toutefois, la Commission financière doute fortement que la participation de Fr. 32.50 au maximum varie réellement à la baisse ces prochaines années, sachant qu'il est très peu probable que la manne du Casino augmente sensiblement dans un futur proche.

La Commission financière regrette que le comité de Coriolis Infrastructures se soit reposé trop longtemps sur le Casino et son apport providentiel sans chercher avec plus de détermination d'autres sources financières potentielles. En effet, alors que la situation se péjorait, aucune alternative que celle d'avoir recours à une participation financière supplémentaire de la part des communes n'a jamais été proposée, voire évoquée ou étudiée. Par exemple, la recherche anticipée de nouveaux apports financiers par la création d'un fonds de réserve, par l'adhésion d'autres communes et par une politique de prix encore

plus différenciée entre les citoyens des communes Coriolis et les autres, auraient permis de réduire l'impact d'une baisse de la contribution du Casino.

Enfin, relevons qu'il était, aux yeux de la Commission financière, grand temps que la gratuité de la salle de spectacles Equilibre en faveur de certains utilisateurs prenne fin, aucune raison la justifiant, sachant que certains de ces bénéficiaires ont déjà le privilège de recevoir des subventions.

Cela étant, au vu de la situation financière qui nous est dépeinte et faute de mieux, la Commission financière, sans grand enthousiasme, préavise favorablement le message présenté par la Conseil communal.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. La parole est au Conseil communal. M. Carrel.

**M. Pierre-Emmanuel Carrel**, Conseiller communal. Je reste à disposition pour les éventuelles questions.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. La parole est au Conseil général. M. Küttel.

**M. Dimitri Küttel**, Conseiller général. Dans sa séance préparatoire du 11 mars 2014, le groupe PDC a discuté du message concernant la modification des statuts de Coriolis Infrastructures.

Premièrement, le groupe relève le côté aléatoire des apports financiers du Casino de Fribourg, même si cette participation est la bienvenue. L'apport variable de 12.5% du produit net des jeux et la contribution fixe de Fr. 22.50 des cinq communes membres compliquent la planification financière de l'institution.

De cette constatation, le groupe PDC apprécie la nouvelle formulation de l'article 15, suggérant désormais un montant maximale de Fr. 32.50 en lieu de la participation fixe actuelle.

Cependant, le groupe PDC demande que cette marge de Fr. 10.-- ,offerte par les nouveaux statuts soit utilisée avec parcimonie pour compenser la diminution des contributions du casino et qu'elle ne serve pas à l'augmentation des dépenses de l'association. Il espère que si l'apport du Casino augmentait ces prochaines années, les contributions des communes membres diminueraient dans une proportion équivalente.

Le PDC de Villars-sur-Glâne s'étonne qu'une association de communes d'importance régionale, telle que Coriolis Infrastructures soit soutenue uniquement par les communes de Corminboeuf, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot et Villars-sur-Glâne. Le PDC souhaite que des négociations soient provoquées dans les plus brefs délais avec les communes non membres de l'agglomération et même de la région. Nous rappelons que l'association de communes, Coriolis Promotion, a été dissoute en décembre 2009 et que c'est l'Agglomération de Fribourg qui exerce désormais les droits et obligations de cette association.

La création artistique participe au développement de la société. En tant que commune hôte de l'Espace Nuithonie, Villars-sur-Glâne se doit de garantir de bonnes conditions d'exploitation pour ce centre de création scénique. Le Groupe PDC rappelle au passage que l'espace Nuithonie offre durant sa saison de nombreux spectacles spécialement dédiés à un public jeune.

Suite à ces réflexions, le Groupe PDC, hésitant, vous invite à soutenir ce message.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. Autre intervention ? M. Etter.

**M. Adrian Etter**, Conseiller général. Pour le parti des Verts, la vivacité de l'écosystème culturel est un sujet d'importance. Il faut en prendre soin pour garantir sa viabilité. Une des ressources qui garantit cette viabilité est l'apport financier qui est mis à disposition pour Coriolis Infrastructures. L'argent mis à disposition est directement lié au gain du Casino de Fribourg.

Ce message nous propose d'augmenter la contribution des communes membres de Coriolis Infrastructures jusqu'à un montant maximal de Fr. 32.50 par habitant. Cette augmentation devrait être utilisée pour compenser le pronostic du Casino, qui voit ses revenus à la baisse. Tous ces arguments nous semblent être judicieux. Bien que nous sachons que « petit est des fois mignon », nous invitons l'exécutif à faire en sorte que Coriolis Infrastructures puisse prendre du volume et promouvoir l'idée que plus de communes adhèrent à cette organisation.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. Mme Ducrest.

**Mme Françoise Ducrest**, Conseillère générale. Dans sa séance du 13 mars 2014, le groupe socialiste s'est penché sur le message relatif à la modification des statuts de Coriolis Infrastructures.

Nous avons pris acte de la réalité de la baisse substantielle des apports du Casino annoncée pour l'année en cours, d'environ Fr. 300'000.-- par rapport au montant prévu, et en partant de la nécessité de trouver des solutions à court et moyen terme afin de compenser ces pertes.

De notre point de vue, la qualité aussi bien que la variété des offres culturelles proposées par l'agglomération, depuis la construction des 2 lieux phares Nuithonie et Equilibre, doivent être maintenues. A quoi servirait de si bels écrins sans leurs bijoux ! Le public répond présent et apprécie ces spectacles qui, comme on le sait, permettent à l'être humain de prendre un peu de hauteur ou de distance face au quotidien, de rejoindre une dimension de créativité vitale.

La nécessité de renflouer le capital de Coriolis et d'assurer sa pérennité ne peut donc pas être remise en question. Il aurait peut-être été judicieux de créer des réserves, avec des abonnements plus chers pour les habitants des communes non-membres. A l'heure des vaches maigres, il n'est heureux de passer encore une fois à la caisse, mais Villars-sur-Glâne est et était solidaire des autres communes.

Les mesures proposées ont le mérite d'être plurielles, souples et ajustables à l'évolution future de la situation. Notamment la modification de la répartition des charges (art. 15) qui fait passer la cotisation annuelle de Fr. 22.50 à Fr. 32.50 au maximum par habitant. Cette augmentation d'un peu plus de Fr. 100'000.-- pour Villars-sur-Glâne représente une hausse que notre budget annuel pourra sans doute encore absorber, plus facilement que ne le pourraient les bourses des amateurs de spectacles, pour lesquels déboursier Fr. 80.-- à Fr. 100.-- pour l'achat d'un seul billet relève déjà d'un investissement, souvent réservé à une classe aisée, ou d'un choix impliquant des sacrifices pour la classe moyenne. En tant que socialiste, nous défendons l'accès à une culture pour tous et à une solidarité intercommunale dans son subventionnement. Dans ce sens, nous regrettons que la culture alternative doive faire en partie les frais de cette baisse de revenus et nous invitons Coriolis à éviter tant que faire se peut une baisse substantielle dans ce domaine.

Nous soutenons aussi la démarche qui vise à convaincre activement d'autres communes utilisatrices de devenir membres de Coriolis ! Leur présenter la situation financière tout en

donnant l'exemple pourra les inciter à participer à une offre à laquelle aucune des communes proches de Fribourg ne voudrait maintenant renoncer !

C'est pourquoi, le groupe socialiste vous invite à accepter ce message afin de soutenir l'essor de la politique culturelle développée au cours des 10 dernières années dans notre région.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. M. Grangier.

**Mme François Grangier**, Conseiller général. Le groupe PLR a pris connaissance du message présenté ce soir en vue de la modification des statuts de Coriolis Infrastructures avec une certaine amertume.

En date du 6 décembre 2011, notre collègue, Dimitri Küttel, et moi-même avons déposé un postulat auprès de l'Agglomération avec comme titre « Développer et assurer la promotion culturelle dans l'agglomération ». Cette démarche visait à obtenir des réponses concernant certains points qui nous paraissaient importants dont un qui s'intitulait « Risques liés à une diminution de l'apport du Casino et diversification des canaux de financement ».

Dans un esprit très administratif, en justifiant que cette question était du ressort de Coriolis Infrastructures et non pas de l'Agglomération, cette partie du postulat a été rejetée par le Comité et suivie malheureusement par le Conseil, de peu mais suivie quand même.

Quand on sait que toutes les communes, membres de Coriolis Infrastructures, siègent également au Comité de l'Agglomération, nous ne pouvons que vivement regretter que notre bouteille à la mer n'ait pas résonné ou titillé les oreilles de nos édiles.

Lorsque la Confédération a octroyé en juin 2011 une concession pour le Casino de Neuchâtel, la clientèle de ces établissements n'étant pas extensible, cela était déjà une évidence que Fribourg allait perdre quelques plumes dès l'ouverture en fin 2012 de Neuchâtel.

Nous constatons que, dans ce dossier, le Comité de direction de Coriolis Infrastructures a été léger, voire très léger, et a clairement manqué de vision et de clairvoyance. Dommage qu'on ne puisse pas distribuer de blâmes ! Mais bon... on ne peut pas les blâmer... le bon peuple, via les fameuses charges liées, paiera, car pour la culture personne n'osera refuser !

Et effectivement, nous n'osons pas refuser, car comme dans toute hiérarchie ce n'est pas la tête qui va trinquer, mais bien les derniers maillons de la chaîne que sont les prestataires culturels et les bénéficiaires des diverses subventions et facilités accordées.

Nous sommes aujourd'hui, et pour une énième fois, devant un fait accompli et devons faire face à une urgence inadmissible.

50% d'augmentation Mesdames et Messieurs, c'est ce qui nous est demandé ce soir. C'est encore plus, car la population n'ayant cessé de croître ces dernières années, Coriolis Infrastructures a vu la participation des communes membres augmenter par la même occasion, mais cet aspect personne n'en parle !

Imaginez des billets de théâtre, de cinéma ou de bus, augmenter de 50%, tout le monde serait dans la rue en train de crier au scandale, à la malhonnêteté avec banderoles, casseroles, sifflets et j'en passe.

Malheureusement, personne ne le fera, car la hausse proposée sera cachée dans la masse du budget communal et passera presque inaperçue aux yeux de notre population, mais cette augmentation sera bel et bien payée par nos concitoyens.

Est-ce que c'est la dernière augmentation de Coriolis Infrastructures... Le PLR n'est de loin pas certain, car elle est endettée au maximum de ce que ses statuts lui permettent et il y a encore quelques litiges ouverts concernant Equilibre. Le point d'interrogation reste ouvert. Et qu'arrivera-t-il à la renégociation de la convention entre le Casino et Coriolis ou si la Commission fédérale des maisons de jeux change son système de taxation des casinos ? Là aussi suspens !

Bref, et je me répète, afin de ne pas pénaliser la création et les acteurs culturels fribourgeois, en tant que PLR, nous allons soutenir cette augmentation du bout des lèvres. Mais il demande également au Conseil communal d'intervenir auprès de Coriolis Infrastructures afin d'obtenir une planification financière sur le long terme avec une analyse poussée des risques et des solutions envisagées avec les divers scénarii qui pourraient se présenter, autres que de ponctionner systématiquement dans la poche du bon peuple !

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. Autre intervention au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas. M. Pierre-Emmanuel Carrel vous avez la parole.

**M. Pierre-Emmanuel Carrel**, Conseiller communal. Mme la Présidente, c'est la moindre des politesses que je me lève pour défendre ce dossier, même si le Conseil général accueille favorablement cette demande.

J'ai bien entendu les inquiétudes du Conseil général. Je peux vous rassurer qu'en tant que membre du Comité de Coriolis Infrastructures, et avec le Conseil communal, nous allons veiller, lors de l'assemblée des délégués de Coriolis Infrastructures à ce que les comptes soient tenus le mieux possible.

Coriolis Infrastructures n'a pas fauté dans des dépenses supplémentaires ou fait des dépenses qui n'avaient pas lieu d'être.

Nous avons un contrat de prestations avec Nuithonie et Equilibre, dont le budget, comparativement à d'autres théâtres, n'est pas trop élevé. Plus de la moitié du financement provient de sponsors et des recettes de billets.

Tout ce qui a été pensé et dit ce soir est en train d'être étudié au sein du Comité de direction de Nuithonie et Equilibre. Il est prévu, dans le cadre de la planification financière, que ces deux infrastructures baissent leurs coûts.

La renégociation aura lieu en 2023, comme vous le savez. La demande de ce soir a pour but de recapitaliser de manière efficace jusqu'en 2023 sans trop préteriter les prestations culturelles au niveau des infrastructures au cas où les négociations avec le Casino poseraient problèmes. Nous pourrions ainsi capitaliser et faire face à des dépenses supplémentaires.

Coriolis Infrastructures s'est aussi occupé du fond de rénovation, qui a été utilisé pour la salle Mummenschanz. Certains connaissent bien le dossier. Nous en avons déjà parlé ici. Il y a eu malheureusement des défauts de construction auxquels nous avons dû faire face et cela a coûté, grosso modo, Fr. 1'000'000.--. Aujourd'hui, Coriolis Infrastructures a remboursé ce montant à la Commune de Villars-sur-Glâne.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. Autre intervention au sein du Conseil général ? M. Peiry.

**M. Ian Peiry**, Conseiller général. Merci M. Carrel pour ces réponses. J'ai une question suite au litige encore ouvert entre les pouvoirs publics et l'architecte au niveau de l'Equilibre. Il

semblerait que certains artisans n'ont pas été payés, le litige étant toujours ouvert. Est-ce que cela aura des répercussions sur Coriolis Infrastructures et surtout au niveau des finances ?

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. M. Carrel.

**M. Pierre-Emmanuel Carrel**, Conseiller communal. Dans le cadre de ce litige, qui n'est pas un secret, c'est la Ville de Fribourg qui est maître de l'ouvrage et qui règle ceci au niveau des frais judiciaires ou autres.

Nous sommes justement en train de discuter de tous ces éléments entre les communes, par rapport aux frais supplémentaires. Il faut aussi penser que grâce au Casino et aux apports du canton et de différents apports au niveau de l'investissement, le coût final demandé à chaque commune ne va pas être plus élevé, de ce qui a été demandé en son temps dans le crédit d'investissement.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. Y a-t-il d'autre intervention ? Tel n'est pas le cas. Nous allons donc passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la modification des articles 7 alinéa 4, 15 alinéas 1 et 3, 24 alinéa 3 des statuts de Coriolis Infrastructures sont priés de le manifester par main levée.

J'invite le Bureau à me délivrer le résultat.

**La modification des statuts de Coriolis Infrastructures est acceptée par 34 oui, 4 non et 8 abstentions.**

Nous pouvons passer au point 5 de l'ordre du jour.

## **5. Election d'un scrutateur PSF**

En raison de la démission de M. Vito Carnavale, membre PS, de sa fonction de scrutateur, il y a lieu de désigner un nouveau scrutateur. Dans ce contexte, je vous rappelle que l'élection a lieu au scrutin de liste, les abstentions et les bulletins blancs et nuls n'étant pas comptés.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. La parole est au Conseil général. M. Vito Carnavale.

**M. Vito Carnavale**, Conseiller général. En tant qu'ex-scrutateur, j'aimerais remercier la Présidente, le Vice-Président pour leur travail, mais aussi les anciens Présidentes et Présidents, le Bureau, le secrétaire et mes anciens collègues.

Le groupe socialiste présente ce soir Mme Marie-Claude Guisolan Cudré-Mauroux, en tant que future scrutatrice. Mme Marie-Claude Guisolan Cudré-Mauroux est âgée de 40 ans, mariée et mère de deux enfants. Elle est éducatrice spécialisée aux Buissonnets de Fribourg, s'occupant d'enfants handicapés au sein de cette belle Fondation.

Je n'ai rien à dire de plus, si ce n'est qu'en tant que scrutatrice, je pense qu'elle sera très efficace à compter les quelques mains qui se lèvent. Surtout qu'elle a dû compter ces derniers temps les nuits durant lesquelles, elle ne pouvait pas dormir à cause de son nouveau bébé.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. Autres interventions ? Tel n'est pas le cas. Nous passons donc à l'élection.

Est candidate, **Mme Marie-Claude Guisolan Cudré-Mauroux**.

J'invite les scrutateurs à bien vouloir distribuer les bulletins, les recueillir et délivrer leurs résultats.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. Je vous délivre les résultats :

- Bulletins délivrés 46
- Bulletins rentrés 46
- Bulletins blancs 4
- Bulletins nuls 2
- Bulletins valables 40
- Majorité absolue 21

**Est élue Mme Marie-Claude Guisolan Cudré-Mauroux, avec 39 voix et il y a une voix éparse.**

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. Je félicite Mme Marie-Claude Guisolan Cudré-Mauroux, qui rentrera en fonction lors du prochain Conseil général. Nous passons au point 6 de l'ordre du jour.

## **6. Postulat déposé par Mme Marie-Lucie Uehlinger (Les Verts) et M. Pierre-Yves Moret (PCS) demandant d'étudier les possibilités de développement du logement de type coopératif à Villars-sur-Glâne**

Le secrétariat communal a reçu ce postulat le 20 février dernier. Il porte sur une étude de possibilités de développement du logement de type coopérative à Villars-sur-Glâne. Il s'agit là d'une tâche relevant de la compétence du Conseil communal.

Au vu de ce qui précède, le Bureau a émis un préavis favorable concernant la recevabilité de ce postulat.

Y a-t-il une contestation sur cette recevabilité ou la qualification formelle. Si tel n'est pas le cas, nous passons à la discussion sur le fond. Je passe la parole tout d'abord au Conseil communal.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Si le postulat était accepté, le Conseil communal y donnera suite et étudiera ce qui y est demandé.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. La parole est aux auteurs du postulat, Mme Marie-Lucie Uehlinger et M. Pierre-Yves Moret.

**M. Pierre-Yves Moret**, Conseiller général. Nul n'ignore que les tensions sur le marché des logements à des prix accessibles restent fortes dans notre Commune et que les loyers, plutôt à la hausse, pèsent lourd dans les budgets de nombre de nos concitoyens.

C'est dans ce contexte que, suite aux efforts de notre Conseil communal, a été fondée en 1998 la Coopérative de logement VISAL. Elle gère depuis 16 ans un parc immobilier composé de 16 appartements à des prix abordables, nombre qui n'a hélas pas augmenté depuis lors !

Plusieurs coopératives de logement existent autour de chez nous. Ainsi en est-il de la Fondation de la Ville de Fribourg en faveur du logement, créée en 1989, qui met à disposition 170 logements coopératifs. Il est utile de rappeler qu'une coopérative de logement est une structure juridique à but non lucratif très démocratique car chacun de ses sociétaires, quel que soit le nombre de ses parts sociales, dispose d'une voix en cas de décision à prendre.

Pour nous le PCS, la marge de manœuvre des pouvoirs publics est large dans ce domaine. Ils peuvent intervenir auprès des maîtres d'œuvre, sur l'accessibilité des infrastructures, le développement de structures adaptées ou encore des projets favorisant les échanges intergénérationnels incluant familles et seniors.

C'est dans ce sens que nous avons interpellé le Conseil communal il y a 2 ans, lors de la séance du Conseil général du 31 mai 2012. Notre Syndique nous a alors informés que cette préoccupation était partagée par le Conseil communal et que ce dernier était en train de se pencher sur plusieurs variantes, notamment l'augmentation de ces logements et leur adaptation au profil des seniors. Je passe la parole à Mme Marie-Lucie Uehlinger.

**M. Marie-Lucie Uehlinger**, Conseillère générale. En lien avec ce qui vient d'être dit, la commune de Villars-sur-Glâne peut contribuer à favoriser la construction de nouveaux appartements à des loyers abordables en encourageant la construction de logements de type coopératif.

En effet, les coopératives de logements reconnues sans but lucratif ne cherchent pas à réaliser des bénéfices. Elles s'engagent à fixer des loyers qui couvrent les charges et l'entretien des immeubles, sans plus. Les coopératives permettent donc de garder des loyers plus bas, en moyenne 15% en dessous des prix du marché. Elles favorisent ainsi le maintien d'une mixité sociale à l'intérieur des quartiers. D'une manière générale, les études ont montré que les hausses des loyers sont mieux maîtrisées dans les villes suisses où les coopératives d'habitation sont nombreuses (ex. Berne).

Pour nous les Verts, il sera également important que la construction de ces logements coopératifs favorise un habitat de qualité : respect de labels de développement durable, création d'espaces extérieurs adaptés aux enfants de tous âges, aménagement de lieux de rencontres pour les habitants, etc. Tout ceci dans une démarche participative.

Ainsi, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de soutenir la construction de tels logements à Villars-sur-Glâne :

- en faisant un inventaire des terrains disponibles ;
- en étudiant les différentes modalités de mise à disposition des terrains et leur implication à long terme (vente ou droit de superficie) ;
- en examinant les stratégies de développement de coopératives déjà existantes comme VISAL ou en explorant la collaboration avec d'autres partenaires potentiels.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. Mme la Syndique vous avez la parole.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Nous étudierons avec soin ce postulat. Je tiens à apporter une première esquisse de réponse en ce qui concerne la coopérative VISAL.

Les membres du Conseil communal, qui siègent au Conseil d'administration de VISAL, ont des contacts assez étroits avec les gestionnaires, qui sont la Régie de Fribourg, des deux immeubles que nous avons et nous insistons particulièrement pour que ces appartements soient loués en fonction du but initial qui avait été, en son temps, décidé par le Conseil général.

Il est vrai que peu de familles bénéficient d'appartements à loyers modérés parce qu'une des politiques était de ne pas laisser des logements vides, faute de trouver des personnes qui pourraient remplir les conditions. Pas plus tard que lundi, j'ai eu un entretien avec la Direction de la Régie de Fribourg et je peux, d'ores et déjà, vous dire que les appartements bénéficient d'un prix inférieur à celui du marché. C'est déjà une réponse réjouissante car cela signifie que cette coopérative remplit son but. Heureusement ou malheureusement, les locataires sont très fidèles, la plupart sont là depuis le début, il y a eu très peu de changements.

Par la même occasion, le Conseil communal a chargé la coopérative VISAL d'étudier également un projet de réinsertion par le logement en collaboration avec l'association la Tuile. J'ai eu également des discussions avec la Direction de la Régie de Fribourg pour essayer de voir quelles seraient les possibilités de dégager un appartement pour remplir ces conditions. Ceci irait dans le sens que vous le souhaitez.

Ce postulat ne prend pas le Conseil communal de court bien, au contraire. C'est une idée que nous avons en permanence de pouvoir favoriser ce type de logements et nous y répondrons dans un rapport dans les délais prévus par le règlement.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. La parole est au Conseil général. Mme Herrera-Python.

**Mme Antoinette Herrera-Python**, Conseillère générale. Lors de sa séance de préparation, le groupe PDC a pris connaissance avec intérêt du postulat déposé par Mme Uehlinger et M. Moret.

Dans sa réflexion, notre groupe a mis en balance les éléments suivants :

Les familles et les personnes à revenu modeste ont besoin de logements à loyer abordable. Pour satisfaire ce besoin, la loi fédérale du 4 octobre 1974 encourageant la construction et l'accèsion à la propriété de logement (LCAP), ainsi que notre loi cantonale du 26 septembre 1985 complétant la loi fédérale, ont aménagé toute une palette de mesures d'aide au logement, en passant par la mise à disposition de terrains pour la construction, notamment sous forme de droit de superficie, l'octroi de subventions ou de prêts sans intérêts, etc. A cet égard, nous relevons que, notre Commune :

- dispose déjà de quartiers où les loyers sont bas à modérés (Villars-Vert, les Dailles, Comanon) ;
- ne dispose, en revanche, plus de terrains pour des constructions futures pour de l'habitat à loyer raisonnable ;
- fait partie des rares communes à octroyer, à certaines conditions, une aide financière directe destinée aux personnes seules ou à certains ménages ainsi qu'aux rentiers AVS/AI ;
- dispose déjà, à travers la société coopérative VISAL, dont le siège social est à Villars-sur-Glâne, d'une structure chargée de la mise en œuvre des mesures d'encouragement à la construction adoptées par les collectivités publiques, dont la Commune de Villars-sur-Glâne.

Le Comité de cette société coopérative est présidé par notre Syndique et comprend en son sein deux autres Conseillers communaux de notre commune. A ce titre purement illustratif, on peut faire ressortir, comme exemple de mesure ; le prêt octroyé par la Commune à la société coopérative VISAL d'un montant de CHF 692'207.80 qui apparaît au compte du bilan 2012.

Nous estimons que cette palette de mesures déjà développée facilite de manière suffisante, pour les personnes à revenu modeste, l'accès à des logements à loyer modéré.

De plus, nous pensons qu'actuellement, il s'agit de prioriser les investissements lourds auxquels notre Commune doit faire face, tels que l'agrandissement de la Résidence des Martinets et le nouveau centre scolaire du Platy, raisons pour lesquelles, le groupe PDC propose, à l'unanimité, le rejet de ce postulat.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. Autre intervention. M. Sansonnens.

**M. Benoît Sansonnens**, Conseiller général. Dans sa séance du 13 mars 2014, le groupe PLR a pris connaissance du postulat relatif au développement du logement coopératif déposé conjointement par Mme Marie-Lucie Uehlinger et M. Pierre-Yves Moret. Nous concluons au rejet de ce postulat pour les raisons suivantes :

- d'une manière générale, ce genre de postulat annonce à plein nez la période préélectorale, mais n'apporte pas grand-chose quant à son contenu, pour ne pas dire rien du tout ;
- ensuite la société coopérative VISAL s'occupe déjà des aspects dont l'étude est demandée par le postulat.

J'ai pris la peine d'aller consulter sur le registre du commerce le but de cette société VISAL et il est le suivant :

- je cite, acquisition, construction, location et mise à disposition d'immeubles, de bâtiments ou d'appartements destinés principalement à l'habitation, en particulier mise à disposition d'habitations à loyer modéré au sens de la loi fédérale encourageant la construction et l'accession à la propriété de logement ainsi que des dispositions cantonales et communales en la matière.

Cela démontre, dès lors, à lui tout seul, l'inutilité du postulat en soi puisque celui-ci est déjà rempli à l'heure actuelle par cette société VISAL. Rien n'empêcherait d'ailleurs une nouvelle entité privée d'intervenir et de créer elle-même une société coopérative, c'est la raison pour laquelle, nous sommes d'avis que la collectivité publique n'a pas à nouveau à intervenir à ce sujet.

Enfin, le groupe libéral radical constate avec satisfaction que le postulat reconnaît finalement l'inefficacité, voire le caractère contre-productif de l'aide au logement. En effet, on constate que cette aide au logement coûterait manifestement une augmentation des loyers. Doit-on partir du principe que les Verts et le PCS seront de meilleurs alliés lorsqu'il s'agira de contester la prochaine fois cette aide au logement ?

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. Autre intervention ? Mme Polito.

**Mme Véronique Polito**, Conseillère générale. Il est clair que le groupe socialiste va soutenir cette proposition, que nous aurions également signée si nous avions eu cette possibilité. Nous sommes aussi d'avis que nous allons, probablement la prochaine fois, proposer un

complément à cette proposition, comme ceci le Conseil général pourra faire un rapport plus complet sur cette question.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. Y a-t-il d'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas. Nous allons donc passer au vote.

Celle et ceux qui approuvent la transmission au Conseil communal du postulat demandant d'étudier les possibilités de développements du logement de type coopératif à Villars-sur-Glâne sont priés de le manifester par main levée.

J'invite le Bureau à me délivrer le résultat.

**Le postulat est ainsi accepté par 26 oui et 20 non.**

**Il est ainsi transmis au Conseil communal. Le Conseil communal dispose d'un délai de six mois, prolongeable de 6 mois maximum, pour se déterminer sur ce postulat.**

Nous passons au point 7 de l'ordre du jour.

## **7. Divers**

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. La parole est au Conseil général. Mme De Raemy.

**Mme Sabine de Raemy**, Conseillère générale. Ma question s'adresse au Conseil Communal. Quelle est la position de la commune quant à la crèche de l'Hôpital cantonal ?

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. Mme Meyer.

**Mme Annelise Meyer**, Conseillère communale. Vous avez vu dans la presse la polémique concernant la crèche de l'Hôpital. Le Conseil communal a été averti, fin janvier, de la décision du Conseil d'administration de l'hôpital de fixer un prix de pension à Fr. 130.-- par jour et de demander aux communes de subventionner les travailleurs de l'hôpital domiciliés dans les communes respectives.

J'ai reçu le secrétaire général de l'hôpital, M. Ruffieux, fin janvier, et je lui ai dit que leur façon de faire était très peu cavalière. La Direction du HFR a averti les parents le 6 février 2014 d'une augmentation effective au 1<sup>er</sup> avril 2014, sans respecter les contrats.

J'ai tout de suite demandé l'avis du Conseil communal pour savoir si la commune de Villars-sur-Glâne allait entrer en matière ou pas. Il a été décidé à la séance du Conseil communale du 10 février d'entrer en matière avec l'hôpital à trois conditions, à savoir :

- la première, que les enfants et les parents soient domiciliés à Villars-sur-Glâne ;
- la deuxième, que les subventions seraient pour le personnel de l'hôpital qui a des horaires irréguliers, aussi bien le personnel médical que technique car il y a aussi des gens qui ont des horaires irréguliers dans le domaine technique ;
- et la troisième, que le montant de la subvention soit le même pour tous les habitants de Villars-sur-Glâne, c'est-à-dire que le subventionnement serait le même dans la crèche de l'hôpital que dans les autres crèches de la commune.

Nous avons envoyé à la mi-février une lettre à la Direction de l'hôpital cantonale avec une proposition de convention. A ce jour, nous n'avons pas reçu d'accusé de réception.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. Autre intervention. M. Peiry.

**M. Ian Peiry**, Conseiller général. Je pense que vous avez tous reçu le rapport de VillarSympa. On peut constater que la taille du bulletin communal s'amenuise, par contre on reçoit un magnifique rapport de VillarSympa. Enfin, on voit, nous qui étions assez critiques au départ, le travail qui a été fait, le marché qui a un bon succès, l'échange de savoirs et, la petite cerise sur le gâteau, est le parcours Terre, Plantes et Potager. Pour ceux qui n'ont pas tout lu et ne sont pas encore au courant, il y aura des plantes aromatiques dans les gros ronds qui servent d'évitement pour les voitures pour faire un parcours didactique pour les enfants afin qu'ils puissent découvrir les herbes aromatiques. Je vous laisse imaginer des enfants au bord d'une route en train de sentir le romarin, le basilic et j'en passe. Donc merci pour le bon rapport, ça fait plaisir. J'en ai fini.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. Autre intervention ? Mme la Syndique.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Au sujet du rapport de VillarSympa je vous rassure, on ne mettra pas les plantes aromatiques en plein milieu des carrefours, on les mettra surtout aux abords des écoles.

Je profite de l'occasion pour vous informer que le Conseil communal est parfaitement conscient que son bulletin communal est maigrichon et a décidé de nommer une commission de rédaction qui, pour l'instant, compte sur la vaillante participation du secrétaire communal, sa secrétaire et de moi-même. Nous ne désespérons pas de faire travailler nos collègues et chaque Conseiller communal devra passer également « à la casserole » pour essayer d'étoffer et de rendre ce bulletin communal un peu plus « kundenfreundlich », selon l'expression consacrée.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. Autre intervention ? Mme Fässler

**Mme Corinne Fässler**, Conseillère générale. Ma question s'adresse à M. Pierre-Emmanuel Carrel. J'aimerais qu'on m'explique pourquoi quand une troupe théâtrale ou culturelle, qui commence à se faire connaître, à prendre un peu d'envergure, se voit quelques subventions tomber. Juste m'expliquer pourquoi quand une troupe commence, se faire représenter dans la commune ou dans le canton, certaines subventions tombent systématiquement ?

**M. Pierre-Emmanuel Carrel**, Conseiller communal. Je ne pense que cette question doit s'adresser à moi, car je ne suis plus responsable de la culture.

**Mme Corinne Fässler**, Conseillère générale. Malheureusement le Président de la Commission des affaires culturelles est absent et je sais que vous connaissez très bien les dossiers. Mais Mme la Syndique va peut-être me répondre ?

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. Mme la Syndique souhaite répondre.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Permettez-moi de répondre à la place du Président de la Commission des affaires culturelles. Nous avons, comme vous le savez, une avalanche de demandes pour des subventions pour la culture. La Commission des affaires culturelles a décidé d'établir un règlement, qui suit en cela le règlement de l'agglomération, pour essayer de fixer les critères de subventionnement. Je ne sais pas à quelle troupe vous faites allusion, mais ce que je peux vous dire, c'est que chaque demande est traitée avec objectivité en fonction du règlement et chacun est mis désormais sur un pied d'égalité.

Evidemment, ceci a eu pour effet de resserrer un peu les boulons des vis, mais cela a aussi permis de mieux tenir compte du caractère plus local de certaines manifestations culturelles et d'éviter de devoir pratiquer la politique de l'arrosoir, dont on nous a assez souvent fait grief.

**Mme Francine Defferrard**, Présidente. Autre intervention ? Tel n'est pas le cas.

A l'heure de passer à notre traditionnelle verrée, permettez-moi une petite séquence « souvenir, souvenir ».

Avant de devenir notre secrétaire communal, M. Emmanuel Roulin, a lui aussi été Président du Conseil général de Villars-sur-Glâne. Il a présidé sa première séance le jeudi 29 juin 2000. Cette date correspond également à la première séance qui s'est tenue en ces lieux, à La Grange. A cette époque-là, 2 verrées étaient traditionnellement offertes à l'issue des séances du Conseil général, l'une à la fin de l'année civile en décembre, et l'autre à la fin de l'année scolaire, en juin.

Sur proposition de M. Emmanuel Roulin, moyennant l'accord du Conseil communal, il a été décidé d'instaurer une verrée à l'issue de chaque séance du Conseil général, ceci dans l'esprit de renforcer les échanges entre les membres du Conseil général et du Conseil communal, mais également avec le public.

C'est là, pour moi l'occasion de remercier ce soir le Conseil communal, mais aussi M. Emmanuel Roulin, Mme Martine Stritt-Dubey ainsi que M. Vanco Manusev pour la parfaite organisation de ces traditionnelles verrées.

La séance de ce soir est levée, place à la convivialité. Bonne fin de soirée et bonne rentrée chez vous.

La séance est levée à 21.52 heures

**Le secrétaire**

  
Emmanuel Roulin



**La Présidente**

  
Francine Defferrard